



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-21	N° 23-21 – BERTHE F1 – CHANGEMENT AFFECTATION LOCAL 1011 0592 LOUE A LA VILLE DE LA SEYNE SUR MER
Changement d'affectation du local 1011 0592 sis à Berthe F1 loué à la ville de La Seyne	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Toulon Habitat méditerranée a été sollicité par la commune de la Seyne sur Mer fin février 2023 au sujet du local loué résidence Berthe F1, référencé 1011 0592. En effet, la mairie souhaite installer dans ce local, un bureau de Tranquillité Publique rattaché au service de la Direction de la Sureté publique. Or, aujourd'hui les lieux sont affectés à l'usage du service de la mairie de la Seyne sur Mer « Allô la Seyne ».

Afin de pouvoir réaliser ce changement il convient de rédiger un avenant au contrat puisque le bail stipule dans son article 2 : « Destination des lieux » que les activités réalisées dans ce local devront être exclusivement affectées à « usage associatif ».

A cet égard, il est donc demandé au Conseil d'administration, d'autoriser :

- ce changement d'activité
- le Directeur Général à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le changement d'affectation du local n° 1011 0592 au sein de l'ensemble Berthe F 1, en vue de l'installation d'un bureau de Tranquillité Publique rattaché au service de la Direction de la Sureté publique de la ville de La Seyne-sur-Mer.

Article 2

AUTORISE le Directeur Général à signer l'avenant correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI